

RÈGLEMENT DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION (2026)

SOMMAIRE

0. CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ADMISSION
1. ADMISSION AU SEMESTRE 1
CONCOURS D'ENTRÉE EN 1^E ANNÉE DU CYCLE 1
DNA
2. ADMISSION AU SEMESTRE 7
ENTRÉE EN 4^E ANNÉE DU CYCLE 2 DNSEP
3. ADMISSION EN COURS DE CURSUS
(EQUIVALENCE)
4. ADMISSION DES CANDIDATS DE NATIONALITÉ
ÉTRANGÈRE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes
- Code de l'éducation, notamment ses articles L.216-3, L.759-1 et suivants et D.759-5 à D.759-8 ;
- Décret n°2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique ;
- Arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.

AVERTISSEMENTS :

Pour les procédures dématérialisées, le candidat est responsable des conditions de son audition et de la réponse aux épreuves écrites et plastiques et doit s'organiser en conséquence. Il doit s'assurer du bon fonctionnement des outils informatiques en sa possession pour les épreuves du concours (matériel informatique, réseau internet, téléchargement et installation de l'interface de connexion Zoom et s'organiser afin d'être prêt pour son audition à la date et à l'heure des épreuves, conformément aux indications de la convocation. La gestion des aléas liés aux matériels, aux conditions de connexion et aux disponibilités incombe aux candidats et ne peut relever de l'établissement.

En respect du droit à l'image et du RGPD, aucun enregistrement sonore ou visuel n'est autorisé.

Les aléas liés à l'envoi des dossiers de candidature ou de tout autre document exigé pour l'admission relèvent de la seule responsabilité des candidats.

Les candidats souhaitant faire valoir un aménagement des épreuves d'admission (ex. tiers temps) peuvent en faire mention sur le dossier d'inscription.

1. ADMISSION AU SEMESTRE 1 (CONCOURS D'ENTRÉE EN ANNÉE 1 / CYCLE 1 DNA)

L'admission au semestre 1 (entrée en année 1 du cycle 1) s'effectue par voie de concours. Le calendrier est communiqué en décembre sur le site internet de l'ÉSAD Pyrénées. Le cas échéant, des places complémentaires sont ouvertes fin août.

La procédure de sélection comprend trois épreuves obligatoires :

- une épreuve de pratique artistique ;
- une épreuve écrite ;
- un entretien avec les membres du jury, sur la base de la présentation d'un ensemble de travaux réalisés par le candidat. L'entretien se déroule avec au moins deux enseignants du cursus, nommés par le directeur dans le respect de l'objectif de parité entre les femmes et les hommes.

Les épreuves ont pour objet de mesurer la motivation du candidat, la maîtrise de la langue française et d'une langue étrangère, la capacité d'expression, d'analyse et d'organisation d'un discours, la curiosité et l'intérêt pour la création contemporaine. Le contenu de ces épreuves, conçu par les enseignants de l'école, est validé par le directeur de l'établissement, après avis du Conseil pédagogique de l'établissement (COPSEV).

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Être titulaire du baccalauréat (toutes séries confondues) ou d'un diplôme de niveau équivalent. Peut y prétendre tout étudiant de classe préparatoire ou en réorientation de l'enseignement supérieur, quel que soit le cursus post-bac engagé*.

** Des dérogations peuvent être accordées par la direction de l'établissement. Un formulaire est disponible en ligne sur le site internet de l'établissement. Le formulaire complété est à renvoyer à l'adresse courriel indiquée ainsi que le règlement des frais de concours au montant en vigueur. Le cas échéant, lorsque la candidature est validée, l'inscription aux épreuves du concours est effective.*

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Les candidats formulent leurs vœux d'orientation **via le portail en ligne Parcoursup*** en sélectionnant ÉSAD Pyrénées.

Un seul vœu d'orientation ÉSAD Pyrénées vaut pour inscription au concours des deux sites de l'établissement : Pau et Tarbes.

Les candidats s'acquittent de frais de concours du montant en vigueur directement sur Parcoursup ; ils remplissent les informations et déposent les documents nécessaires à la validation de leurs vœux. Le portfolio composé de différents travaux est déposé sur un *cloud* dont le lien est indiqué sur le portail Parcoursup.

L'inscription au concours n'est validée que lorsque les frais de concours sont acquittés et que le candidat valide son vœu en complétant son dossier sur Parcoursup.

** Seules les candidatures dérogatoires seront étudiées en dehors du portail Parcoursup.*

ÉPREUVES DU CONCOURS

Dès la réception de la liste des candidatures validées sur Parcoursup, l'établissement envoie une convocation par courriel déclinant l'organisation des épreuves de concours en trois étapes, ainsi que les dates et délais impartis pour chacune.

Les épreuves sont dématérialisées et se déroulent entièrement à distance.

La non-restitution de réponse ou la non-présentation à l'une des trois épreuves est éliminatoire.

Un candidat n'ayant pas répondu à l'épreuve de culture générale ou de pratiques plastiques n'est pas convoqué à l'épreuve d'entretien avec le jury.

1. Épreuve de pratique plastique

Sur la convocation au concours, les candidats choisissent la réponse à l'un des deux sujets de pratique plastique proposés.

La réponse à l'épreuve plastique est à photographier et à déposer au format numérique nommé NOM-prénom-EP-2026 sur la plateforme dédiée au concours de l'ÉSAD Pyrénées dont le lien est disponible sur la convocation.

2. Épreuve écrite

Les candidats se connectent sur la plateforme dédiée au concours de l'ÉSAD Pyrénées dont le lien est communiqué sur la convocation**.

Pour accéder aux sujets de l'épreuve écrite de culture générale, les candidats créent un compte suivant les informations indiquées par la plateforme.

À la date prévue sur la convocation, les sujets sont disponibles en ligne. Lorsque le candidat indique « commencer l'épreuve », un décompte de 2 heures (temps imparti pour l'épreuve) s'amorce. Le candidat doit remettre son travail avant la fin du décompte.

3. Épreuve d'entretien avec le jury

À condition d'avoir répondu aux deux premières épreuves (pratique plastique et épreuve écrite), le candidat reçoit en complément de la convocation par courriel, un deuxième courriel indiquant la date, l'heure et le lien de visioconférence pour l'épreuve d'entretien avec le jury.

Les auditions se déroulent à distance par l'intermédiaire de la plateforme Zoom.

L'épreuve d'entretien avec le jury dure au maximum 20 minutes. Le jury est composé de deux représentants de l'équipe enseignante. Il apprécie le dossier de travaux personnels/portfolio et la réponse à l'épreuve plastique du candidat.

Le candidat ayant sélectionné le site de Pau et le site de Tarbes est convoqué à deux entretiens différents : un entretien devant un jury composé d'enseignants du site de Pau, l'autre entretien devant un jury composé d'enseignants du site de Tarbes.

***Cette étape peut être réalisée en amont des dates de concours ou le jour même.*

ÉVALUATION ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES

Épreuve pratique plastique : coefficient 2,5

Épreuve écrite : coefficient 2,5

Épreuve d'entretien avec le jury : coefficient 5

À l'issue des épreuves, une commission d'harmonisation est réunie par la direction de l'établissement. Elle est composée de la direction pédagogique et d'enseignants membres des jurys. La commission délibère et décide de l'admission et de l'inscription sur liste complémentaire, en respect des notes attribuées par le jury. Les candidatures sont classées en fonction du rang de notation. **La décision est notifiée au candidat via le portail Parcoursup.**

Les candidats ayant formulé une candidature dérogatoire sont informés par un courriel de l'ÉSAD Pyrénées.

Les candidats qui souhaitent connaître la note générale obtenue aux épreuves du concours doivent en formuler la demande par courriel à l'adresse suivante : concours@esad-pyrenees.fr

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Entretien avec le jury

- Qualité du dossier
- Motivation et projet
- Aptitude à l'analyse
- Culture artistique et ouverture au monde

Épreuve écrite

- Capacité d'adopter un point de vue critique et personnel
- Pertinence de l'analyse des documents et argumentation
- Qualité des références et justesse de leur articulation
- Qualités rédactionnelles

Épreuve de pratique plastique

- Sensibilité, imagination, expérimentations plastiques
- Curiosité artistique et intellectuelle

2. ADMISSION AU SEMESTRE 7 (ENTRÉE EN 4^E ANNÉE / CYCLE 2 DNSEP)

L'admission au semestre 7 (entrée en année 4 / DNSEP) s'effectue par voie de commission. Le calendrier est communiqué en décembre sur le site internet de l'ÉSAD Pyrénées. Le cas échéant, des places complémentaires sont ouvertes fin août.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- L'admission au **semestre 7** est subordonnée à l'obtention du diplôme national d'art (DNA), du diplôme national d'arts plastiques (DNAP) ou de tout autre diplôme valant grade Licence. Elle est conditionnée à l'avis de la commission d'admission en second cycle (semestre 7).
- Lorsque le candidat à l'admission au semestre 7 n'est pas titulaire d'un diplôme sanctionnant l'un des premiers cycles précités, ce dernier doit justifier de la validation de 180 crédits européens (ECTS) :
 - o Obtenus en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi :
 - Dans un établissement d'enseignement supérieur public ;
 - Dans un établissement d'enseignement supérieur privé, à la condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau ;
 - o Obtenus dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
 - o Pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ces derniers font l'objet d'un contrôle de comparabilité avec les diplômes français.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

I. Candidatures externes (étudiants ayant effectué leur cycle 1 dans un autre établissement que l'ÉSAD Pyrénées) :

Les candidats externes s'acquittent de frais de commission du montant en vigueur délibéré par l'établissement. Ils téléchargent le dossier d'inscription* sur le site internet de l'établissement et renvoient l'ensemble des éléments par courriel à l'adresse du site de Pau ou de Tarbes, à savoir :

- Le dossier d'inscription complété ;
- Les fiches d'évaluation des années précédentes (fiches de crédits ou bulletins de notes) ;
- La copie de la carte d'identité recto/verso ou passeport ;
- Pour les postulants français : le certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense ou Journée Défense Citoyenneté (JAPD / JDC) ;
- Pour les postulants non francophones : l'attestation TCF B2 indiquant la maîtrise de la langue française (lue, écrite, parlée) ;
- Un dossier de travaux artistiques ou portfolio (fichier .pdf de 10 pages maximum et 10 Mo maximum).

- Une note d'intention précisant les motivations, les projets de diplôme, de mémoire, de mobilité ou de stage.

L'inscription n'est validée que lorsque les frais de commission sont acquittés et que le candidat a soumis un dossier complet via WeTransfer à l'adresse du site concerné (Pau/Tarbes) au format .pdf et/ou .jpeg/.jpg.**

**Les candidats souhaitant faire valoir un aménagement peuvent en faire mention sur le dossier d'inscription.*

*** Les aléas liés à l'envoi du dossier de candidature relèvent de la responsabilité des candidats.*

ÉTAPES

La procédure d'admission au semestre 7 est dématérialisée et se déroule entièrement à distance.

1. Présélection

La commission d'admission examine les dossiers et établit la liste des candidats admis à l'entretien.

2. Entretien avec les membres de la commission d'admission

Les candidats présélectionnés reçoivent une convocation par courriel indiquant la date, l'heure et le lien de visioconférence pour l'entretien avec le jury. Les auditions se déroulent à distance par l'intermédiaire de la plateforme Zoom.

L'entretien dure 20 minutes maximum. Le jury est composé de trois représentants de l'équipe enseignante. Il s'appuiera notamment sur le dossier de travaux personnels/portfolio, la motivation et les éléments fournis dans le dossier.

La non-présentation à l'entretien est éliminatoire.

II. Candidatures internes (étudiants ayant effectué leur cycle 1 à l'ÉSAD Pyrénées)

Pour les candidats à l'admission au semestre 7 (cycle 2 / DNSEP) ayant effectué leur cycle 1 (DNA) à l'ÉSAD Pyrénées, les conditions et modalités d'admission sont identiques, à l'exception du dossier d'inscription, des frais de commission et de tout élément déjà porté à la connaissance de l'administration ou de l'équipe enseignante de l'établissement.

CLASSEMENT DES CANDIDATURES

La commission d'admission en cycle 2 décide de l'admission et de l'inscription sur liste complémentaire. Les candidats dont la commission confirme l'admissibilité sont classés. La décision est notifiée au candidat par courriel.

Les candidats qui souhaitent obtenir l'appréciation de la commission doivent formuler la demande par courriel à l'adresse suivante : direction@esad-pyrenees.fr.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Présélection :

1. Qualité du dossier artistique ;
2. Motivation et capacité de s'engager dans un cycle 2 DNSEP grade Master ;
3. Connaissance du cursus proposé par l'établissement ;
4. Niveau de langue française (pour les non-francophones).

Entretien avec le jury :

- Qualité du dossier artistique ;
- Motivation et capacité de s'engager dans un cycle 2 DNSEP grade Master ;
- Niveau de langue française (pour les non-francophones).

3. ADMISSION EN COURS DE CURSUS PAR ÉQUIVALENCE : SEMESTRES 3, 5 ET 9 (ANNÉES 2, 3 ET 5)

L'admission en cours de cursus aux semestres 3, 5 et 9 (entrée en 2^e ou 3^e années du DNA, ou en année 5 du DNSEP) s'effectue par voie de commission d'équivalence. Le calendrier de l'admission est communiqué sur le site internet de l'ÉSAD Pyrénées en décembre. Le cas échéant, des places complémentaires sont ouvertes fin août.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Pour être recevables à l'admission par équivalence aux **semestres 3 et 5 (entrée en années 2 et 3)** les candidats doivent justifier respectivement de 60 et 120 crédits (ECTS).
- L'admission au **semestre 9 (5^e année)** est subordonnée 1) à l'obtention du diplôme national d'art (DNA), du diplôme national d'arts plastiques (DNAP), ou de tout autre diplôme valant grade Licence, 2) à la validation de 60 crédits cumulés aux semestres 7 et 8 de niveau Master 1 (4^e année / DNSEP) et 3) à l'avis final de la commission d'équivalence.
- Si le candidat à l'admission au semestre 9 n'est pas titulaire de l'un des diplômes de 1^{er} cycle précités, il doit justifier de 240 crédits (ECTS) :
 - o Obtenus en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi :
 - Dans un établissement d'enseignement supérieur public ;
 - Dans un établissement d'enseignement supérieur privé, à la condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau ;
 - o Obtenus dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
 - o Pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ces derniers feront l'objet d'un contrôle de comparabilité avec les diplômes français.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

L'admission en cours de cursus est déterminée par une commission d'équivalence qui décide du niveau d'intégration dans le cursus en fonction des études suivies antérieurement, du dossier artistique et pédagogique fourni par le candidat et du résultat d'un entretien.

Les candidats s'acquittent de frais de commission du montant en vigueur délibéré par l'établissement. Ils téléchargent le dossier d'inscription* sur le site internet de l'établissement et renvoient l'ensemble des éléments par courriel (à l'adresse du site de Pau ou de Tarbes) :

- Le dossier d'inscription complété ;
- La copie du diplôme de Baccalauréat ou équivalent ;
- Les fiches d'évaluations des années précédentes (fiches de crédits ou bulletins de notes) ;
- La copie de la carte d'identité recto-verso ou passeport ;
- Pour les postulants français : le certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense ou Journée Défense Citoyenneté (JAPD / JDC) ;

- Pour les postulants non francophones : l'attestation TCF B2 indiquant la maîtrise de la langue française (lu, écrite, parlé) ;
- Un portfolio composé de différents travaux permettant d'apprécier la connaissance du champ de l'art ou du design (fichier .pdf de 10 pages maximums et 10 Mo maximum) ;
- Une lettre de motivation ;
- Pour le semestre 9 : une note d'intention précisant les motivations, les projets de diplôme et de mémoire.

L'inscription n'est validée que lorsque les frais de commission sont acquittés et que le candidat a soumis un dossier complet via WeTransfer à l'adresse du site concerné (Pau/Tarbes) au format .pdf et/ou .jpeg/.jpg.**

**Les candidats souhaitant faire valoir un aménagement peuvent en faire mention sur le dossier d'inscription.*

*** Les aléas liés à l'envoi du dossier de candidature relèvent de la responsabilité des candidats.*

ÉTAPES

La procédure d'admission en cours de cursus par équivalence est dématérialisée et se déroule entièrement à distance.

1. Présélection

La commission d'équivalence examine les dossiers et établit la liste des candidats autorisés à passer l'entretien.

2. Entretien avec les membres de la commission d'équivalence

Les candidats présélectionnés reçoivent une convocation par courriel indiquant la date, l'heure et le lien de visioconférence pour l'entretien avec le jury. Les auditions se déroulent à distance par l'intermédiaire de la plateforme Zoom.

L'entretien dure 20 minutes maximum. Le jury est composé de trois représentants de l'équipe enseignante. Il s'appuie sur le dossier de travaux personnels/portfolio, la lettre d'intention et les éléments fournis dans le dossier d'inscription.

La non-présentation à l'entretien est éliminatoire.

CLASSEMENT DES CANDIDATURES

La commission d'admission en cours de cursus par équivalence décide de l'admission et de l'inscription sur liste complémentaire. Les candidats dont la commission confirme l'admissibilité sont classés. La décision est notifiée au candidat par courriel.

Les candidats qui souhaitent obtenir l'appréciation de la commission doivent formuler la demande par courriel à l'adresse suivante : direction@esad-pyrenees.fr .

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Présélection :

- Qualité du dossier ;
- Motivation et adéquation du projet avec le cursus demandé ;

- Niveau du candidat selon son dossier : études suivies antérieurement et dossier artistique ;
- Connaissance du cursus proposé par l'établissement.

Entretien avec le jury

- Qualité du dossier ;
- Motivation et projet artistique ;
- Culture artistique et ouverture au monde ;
- Connaissance du cursus proposé par l'établissement ;
- Niveau de langue française (pour les non-francophones).

4. CANDIDATS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master
- Décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Décret n° 2019-345 du 19 avril 2019 relatif à la délivrance des diplômes nationaux en cas d'étalement du versement du montant des droits d'inscription
- Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

« Pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur français, les conditions d'admission sont différentes selon votre nationalité, votre pays de résidence, votre diplôme étranger de fin d'études secondaires et la nature des études visées. »¹

Les candidats de nationalité étrangère peuvent se présenter à l'ÉSAD Pyrénées afin de :

1. Commencer leurs études supérieures en France
2. Poursuivre leurs études supérieures en France (intégration en cours de cursus)
3. Effectuer un échange académique dans le cadre du Programme ERASMUS+ •

Le service des Relations internationales de l'ÉSAD Pyrénées est joignable à l'adresse suivante : international@esad-pyrenees.fr.

1. COMMENCER SES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'ÉSAD PYRÉNÉES : CURSUS D'ÉTUDE COMPLET²

Un document attestant d'un niveau B2 en Français Langue Étrangère est exigé à tous les étudiants étrangers au moment de l'inscription dans l'établissement.

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/etudiants-etrangers-inscriptions-dans-l-enseignement-superieur-francais-46508>

² L'ÉSAD Pyrénées décline toute responsabilité en cas de modifications des éléments présentés dans le présent règlement par le ministère de tutelle.

Si vous êtes titulaire ou en préparation du baccalauréat français ou du baccalauréat européen

La procédure d'inscription en première année à l'ÉSAD Pyrénées s'effectue **par Internet** à partir du site parcoursup.fr.

Nota bene : Le baccalauréat européen est un diplôme délivré par les seules écoles européennes agréées des États membres de l'Union européenne.

Si vous n'êtes pas titulaire ou en préparation du baccalauréat français, du baccalauréat

- **Si vous résidez à l'étranger**, vous devez faire une Demande d'Admission Préalable (DAP) : [Consulter la page dossier blanc](#)
- **Si vous résidez en France**, vous devez faire une Demande d'Admission Préalable (DAP) : [Consulter la page dossier vert](#)

2. POURSUIVRE SES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'ÉSAD PYRÉNÉES : ADMISSION EN COURS DE CURSUS

1. Les candidats étrangers (ressortissants de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse relevant d'un pays hors procédure Études en France) qui souhaitent **s'inscrire en deuxième, troisième année de licence, deuxième année de master (M2)** doivent **s'inscrire directement auprès de l'établissement** en suivant la procédure classique (voir 2. Conditions d'entrée en 1^{er} et 2nd cycle en cours de cursus).

2. Les candidats qui résident dans un des 72 pays et territoires disposant d'un espace **Campus France** relevant de la procédure Études en France (Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Birmanie, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats arabes Unis, Equateur, Etats-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Pérou, Qatar, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam) doivent s'inscrire à partir du site **Études en France** :

<https://www.campusfrance.org/fr> <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>

3. Cas particulier : inscription en 1re année de master

3.1. Les candidats étrangers (ressortissants de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse relevant d'un pays hors procédure Études en France) qui souhaitent **s'inscrire en première année de master** doivent déposer leur [candidature via la nouvelle plateforme nationale dédiée](#) :
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/mon-master-plateforme-nationale-candidature-88498>

3.2. Les candidats qui **résident un des 72 pays et territoires disposant d'un espace Campus France relevant de la procédure Études en France** doivent s'inscrire à partir du site [Études En France](#).

- 3.3. Dans les cas suivants, les candidats doivent s'inscrire auprès de l'établissement auquel ils sont rattachés :
- étudiants redoublant leur première année de master ;
 - candidats souhaitant être admis en première année de master par le biais d'une validation des études supérieures (VES) ou d'une validation des acquis professionnels (VAP) ;
 - étudiants qui suivent un cursus dont l'admission en première année de master est automatique (exemple : les étudiants en cursus master en ingénierie ou CMI).

3. ÉCHANGES ACADEMIQUES : PROGRAMME ERASMUS+

Le programme Erasmus+ permet l'échange avec des écoles européennes partenaires, assurant plusieurs avantages aux étudiants entrants tels que l'exonération des frais d'inscription à l'ÉSAD Pyrénées, un suivi institutionnel du dossier administratif et pédagogique ainsi que des aménagements pédagogiques prévus pour des séjours d'études de courte durée (un ou deux semestres).

CONDITIONS D'ADMISSION ET PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Après nomination de la part de leur établissement de rattachement, les candidats adressent le dossier de candidature au service des relations internationales.

Les documents composant le dossier sont les suivants :

- Formulaire d'inscription (*Application form*)
- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae
- Dossier de travaux personnels
- Copie de la carte d'identité recto/verso ou passeport
- Photographie d'identité

À l'issue de la période de candidature, une commission composée de la direction générale ou de la direction pédagogique, d'un représentant du service des relations internationales et d'enseignants, évalue chaque candidature au regard des places disponibles dans l'école pour le ou les semestres concernés.

Les candidats et leur établissement d'origine sont informés du résultat par le service des relations internationales dans un délai de 4 semaines après la date limite de candidature.